



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ATTESTATION DE RECOURS/NON RECOURS

Article R. 600-7 du code de l'urbanisme Créé par [Décret n°2018-617 du 17 juillet 2018 - art. 7](#)

Afin de permettre au greffe du tribunal administratif de Dijon de réaliser les opérations de recherches, votre demande doit comporter les informations suivantes :

Demandeur de l'attestation

Civilité : Madame Monsieur Maître

Nom / qualité :

Courriel :

Décision concernée

Date et n° de la décision :

Bénéficiaire du permis :

Autorité signataire de la décision :

Le présent formulaire complété est à adresser au tribunal administratif par mail uniquement à Greffe.ta-dijon@juradm.fr **accompagné de la décision concernée au format pdf.**

Aucun formulaire adressé par voie postale ne sera traité.

PARTIE RESERVEE A LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE

Je, soussigné, greffier en chef du tribunal administratif de Dijon :

Certifie que la décision désignée ci-dessus, n'a pas fait l'objet d'un recours à la date de ce jour.

Certifie que la décision désignée ci-dessus, a fait l'objet d'un recours enregistré le
sous le numéro

L'instance est : en cours.

terminée, le jugement a été notifié à toutes les parties le

Autorisation délivrée avant le 1^{er} octobre 2018, je vous invite à consulter les registres à l'accueil du Tribunal, pendant les horaires d'ouverture de la juridiction.

Fait à Dijon, le

Le greffier en chef

Cachet de la juridiction :

La présente attestation est établie en dehors d'un recours enregistré à ce jour et n'engage pas le tribunal en cas de recours ultérieur